

MOUSCRON

8 000 m² : le Trait d'union respire

Les 150 travailleurs du Trait d'union, à Mouscron, ont deux fois plus de place qu'avant. L'emploi pourrait grandir dans une moindre mesure.

● Pierre WUIDART

Vingt emplois supplémentaires au Trait d'union. Ce n'est pas inenvisageable : l'entreprise mouscronnoise de travail adapté a en tout cas la place pour les accueillir. « Mais nos emplois sont financés en partie par la Région wallonne. L'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée répartit une enveloppe fixe entre toutes les ETA. On va tenter notre chance et solliciter l'administration pour passer de 150 postes de travail à 170 », explique Jean-François Declercq, directeur.

L'entreprise active dans la sous-traitance industrielle va de toute façon se lancer dans un nouveau marché, le conditionnement des produits alimentaires. Une « salle blanche » est en cours d'installation dans une partie du nouveau hangar qui jouxte depuis peu le premier, dans le zoning de la Martinoire. Ce chantier de 2 500 000 € a été subsidié au tiers par l'Awiph.

« Le Trait d'union a bien grandi depuis sa création en 1969. Des locaux du CPAS, elle est passée en 1986 à la rue du Pont vert. En 1994, on a déménagé dans ce bâtiment de 4 000 m² du zoning industriel, avec possibilité d'agrandissement ». Un projet bientôt concrétisé : le nouveau hall de taille identique est quasi fini. « On peut déjà y stocker de la marchan-

dis. Mais pas y travailler. On doit terminer l'installation de l'extincteur automatique à eau. Alors seulement les pompiers pourront nous donner l'autorisation nécessaire ».

Un changement de taille

C'est toute l'organisation du travail du Trait d'union qu'il faut revoir. « On va installer un circuit pour la marchandise : déchargement - stock - travail avec machines - travail manuel - expédition. » Tout bonus pour le personnel : « On va pouvoir travailler dans de meilleures conditions. Cha-

cun aura plus d'espace. » « Enfin, ça reste un travail ! » sourit Roland Braeckelaere, qui pense de plus en plus à la pension qu'il pourra prendre dans trois ans...

Dans l'ASBL, neuf travailleurs sur dix sont subventionnés par l'Awiph. « Chaque personne a une perte de rendement estimée selon son handicap. La partie du salaire payée par la Région peut ainsi aller de 30 à 60 %. » À part cette compensation financière et l'aménagement des postes de travail, le Trait d'union fonctionne comme une entreprise normale,

insiste le directeur. « Si on a autant de clients, c'est grâce à nos prix, notre respect des délais et la qualité de nos services. On est loin des anciens ateliers protégés...

Dans les entreprises de travail adapté, il faut être productif ». Ce n'est pas Marie-Claire Devliegher et ses 1 200 paniers à frites à assembler chaque jour qui dira le contraire.

« On évolue aussi vers davantage d'automatisation », explique encore Jean-François Declercq. Plus question par exemple de faire faire par des ouvriers des

travaux sans grande valeur ajoutée. « Par exemple, si quatre salariés remplissent des petits sachets de pièces détachées, on n'arrivera plus à un prix concurrentiel. Mieux

vaut utiliser des machines pour emballer les produits ». Des machines surveillées par deux ouvriers au lieu des quatre initiaux. Mais les deux autres retrouveront du travail ! « On profite en fait des nombreuses délocalisations d'activités. Notre métier, c'est en bonne partie de l'assemblage et du conditionnement de pièces qui rentrent au pays ». ■



Eda 114330 - 1143 28 - 114329



Le nouveau bâtiment permettra à Marie-Claire d'avoir une vue plus dégagée sur Roland Braeckelaere et Jean-François Declercq.